REPUBLIQUE FRANCAISE **DCM 05 - 2026**

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260310-DCM05-2026-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 10 MARS 2026

Conseillers: 8
Présents: 7
Votants: 6
Pouvoir:
Quorum 5:

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur MOINARD Marcel, Maire

,

Présents : MOINARD Marcel, HERAULT Francette, GEANT Thierry, ROY Nadège, DESSEVRE Annie, COMINET Lydiane, MICHAUD Loïc

Absent excusé : REIGNIER Bernard,

Secrétaire de séance : ROY Nadège

Date de la convocation : 5 mars 2026

Objet : création de poste – Adjoint technique principal 2ème classe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réception par le Centre de Gestion du tableau des agents promouvables, à compter du 1er avril 2026, l'adjoint technique territorial est promouvable au grade d'adjoint technique principal 2ème classe.

Pour cela, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal 2ème classe.

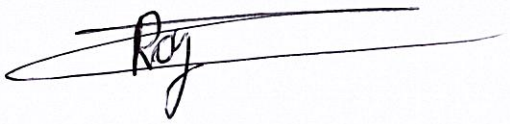
Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de créer le poste d'adjoint technique principal 2ème classe à raison de 35 heures hebdomadaire à partir du 1er avril 2026.

Il autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Fait à AMURÉ, le 10 mars 2026
Le Maire
Marcel MOINARD



Le secrétaire de séance,
Nadège ROY



Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :